



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2024-2025

Plein Soleil

50 rue de Toulouse Candiac, (Québec) J5R 0G6

Téléphone : 514 380-8899, poste 4151

Site Web: <https://plein-soleil.cssdgs.gouv.qc.ca/>

Courriel : pleinsoleil@cssdgs.gouv.qc.ca



2024-02-15

MESSAGE DE LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT

Chers élèves, parents, membres du personnel et partenaires de la communauté éducative,

L'année scolaire 2024-2025 s'est achevée avec son lot de défis, mais surtout de belles réussites. Grâce à l'engagement de toute notre communauté, nous avons su créer un environnement d'apprentissage stimulant, bienveillant et inclusif.

Nos élèves ont démontré une grande résilience et une soif d'apprendre remarquable. Nos enseignants et membres du personnel ont redoublé de créativité pour offrir un enseignement de qualité, adapté aux besoins de chacun. Ensemble, nous avons renforcé notre mission éducative et nos valeurs fondamentales : respect, persévérance et collaboration.

Plan d'action 2025-2026

Pour l'année scolaire à venir, notre plan d'action s'articulera autour de trois grandes priorités :

1. Réussite éducative pour tous

- Mise en place de stratégies différenciées pour soutenir les élèves en difficulté.
- Valorisation des talents et des réussites individuelles.

2. Bien-être et climat scolaire

- Renforcement des initiatives en santé mentale et en prévention de l'intimidation.
- Création d'espaces d'écoute et de dialogue pour les élèves et le personnel.

3. Innovation pédagogique et numérique

- Déploiement de nouveaux outils technologiques en classe.
- Formation continue du personnel pour favoriser des pratiques pédagogiques innovantes.

4. Développer des habitudes écoresponsables

- Valorisation des 3 R : réutiliser, recycler, réduire.
- Mise en place du compost

Citation inspirante

« L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde. »

— Nelson Mandela

— Marie-Josée Rochette

Madame Marie-Josée
Rochette

Directrice



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Monsieur Dominic Lagacé,
Président

Bonjour chers parents,

C'est avec plaisir que je vous présente, au nom de tous les membres du Conseil d'établissement, le rapport annuel 2024-2025.

L'année dernière, le Conseil d'établissement a pu mener à bien des projets essentiels pour le bien-être et la réussite de tous. Au fil de l'année scolaire, nous nous sommes réunis régulièrement pour prendre des décisions clés concernant entre autres : la révision du code de vie, des outils de prévention de l'intimidation, la mise en œuvre d'initiatives écoresponsables, tel que le compostage et l'éducation des enfants sur l'importance de réduire, réutiliser et recycler, ainsi qu'effectuer une gestion rigoureuse du budget.

De plus, je tiens à souligner l'importance cruciale de l'implication de parents bénévoles : chaque parent engagé dans une activité scolaire ou au sein du Conseil fait une réelle différence dans le quotidien de nos enfants. Vos idées, votre présence et votre soutien sont le ciment de notre réussite collective.

Finalement, je remercie chaleureusement toutes les personnes qui composent notre Conseil d'établissement : les parents, les enseignants, le personnel de soutien et, bien sûr, la direction de l'école.

Je vous souhaite une merveilleuse année au sein de notre école.

Dominic Lagacé

TABLE DES MATIÈRES

1.	PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT.....	5
1.1	Liste des membres du conseil d'établissement	6
2.	BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT	7
2.1	Calendrier des séances du conseil d'établissement.....	8
2.2	Activités réalisées et décisions prises.....	9
2.3	Résultats obtenus	13
	ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL	15

1

PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

1.1
LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Nom et prénom	Poste occupé	Durée écoulée du mandat
Dominic Lagacé	Parent, président	2
Daniel Paquette	Parent, vice-président	1
Alexander Efthimiopoulos	Parent	1
Christopher Schmuck	Parent	1
Stéphanie Jarry	Parent	2
Maxime Deveau	Parent	2
Sylvie Patenaude	Personnel du soutien	1
Annie Boisvert	SDG	1
	Personnel professionnel	
Katherine Boyer	Enseignante	1
Sophie poirier	Enseignante	1
Jessica Carrière-Hutton	Enseignante	1

2

BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT

2.1
CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Date (Jour-mois-année)	Type de séance (Préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.)
24 septembre 2024	Ordinaire
22 octobre 2024	Ordinaire
26 novembre 2024	Ordinaire
21 janvier 2025	Ordinaire
25 mars 2025	Ordinaire
29 avril 2025	Ordinaire
10 juin 2025	Ordinaire

ACTIVITÉS RÉALISÉES ET DÉCISIONS PRISES

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, Consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	06/2025	Adopté	
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité	03/2025	Approuvé	
Approbation des contributions financières exigées	03/2025	Approuvé	
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	03/2025	Approuvé	
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	06/2025	Consultation	
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde	06/2025	Adopté	
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire			Il n'y a pas eu d'avis à la direction.

¹D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions réalisées.

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)			Pas de formation de sous-comités.
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement			Pas de modification de l'acte d'établissement.
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité			Informations transmises aux parents par le biais du site Internet et des Info-Parents.
Transmission de documents à l'intention des parents			Informations transmises aux parents par le biais de courriels et des info-Parents.
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique	03/2025	Approbation	
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant	06/2025	Consultation	
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études			Ne s'applique pas.

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)	03/2025	Approuvé	
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	03/2025	Approuvé	
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	Tout au long de l'année.	Approuvé	
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers			Ne s'applique pas.
Consultation des parents	Tout au long de l'année.		Consultation surtout lors des rencontres du CÉ.
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	Au besoin.		
Pouvoirs liés aux services extrascolaires			
Organisation de services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)	Automne Printemps	Propositions d'activités diverses.	Badminton Hockey Cosom Karaté Arts plastiques Anglais Club des génies Improvisation Club d'échecs
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme	Tout au long de l'année et pendant l'été	Entente avec le CSS et la ville de Candiac.	Prêt des locaux pour les activités de la ville en soirée et le camp de jour pendant la période estivale.

[illegible]

2.3

RÉSULTATS OBTENUS

 Collaboration

 Observation

 Action

Objectif du PEVR	Orientation du PÉ	Objectifs	Indicateur	Portrait de départ	Cible	2024-2025
Agir efficacement auprès des élèves à risque en améliorant le développement de leurs compétences scolaires tout au long de leur parcours	Favoriser la réussite de tous les élèves en lecture	Pour les élèves ayant un Pi, augmenter de 7% la proportion des élèves qui ont 71% et plus en lecture.	Le pourcentage d'élèves ayant un PI qui obtiennent 71% et plus en lecture.	33 % des élèves ayant un PI ont 71 % et plus en lecture	40 % en 26-27	45,2% 43,8 %

Explication de l'écart :
Il y a 73 élèves de l'école qui ont un plan d'intervention (sur 558 élèves du régulier) et 54,8% d'entre eux sont vulnérables quant à leur résultat global en lecture pour 24-25 (c'était 56,3 % en 23-24). Il y a donc moins d'élèves vulnérables. En détails, 12,3% des élèves ont un seuil critique donc une note entre 0 % et 59%, 24,7% des élèves sont à haut risque donc ils ont une note entre 60 % à 65 % et 17,8% des élèves sont à moyen risque donc ils ont une note entre 66 % et 69 %).
Globalement, 45,2% des élèves sont sans risque puisqu'ils ont une note supérieure à 70 %.
Notre cible a été atteinte en 23-24 et le pourcentage d'élèves en réussite est en progression. Les moyens de l'an 1 et de l'an 2 du plan d'action mis en place ont donc portés leurs fruits. Les autres moyens du plan d'action continueront d'être mis en place pour aller au-delà ou maintenir la cible.

Nos prochains pas : An 3 du plan d'action.

 (les collaborations essentielles)
Collaboration en CAPS (1^{er} et 2^e cycle).
Collaboration avec la PRATIC de l'école.
Collaboration avec les orthopédagogues.

 (ce qui est déjà commencé)
Réflexions du comité pédagogique (en amont).
Formation sur les stratégies de lecture.
Priorisation des stratégies selon le cycle (verticalité).
Mise en place de COPS.
Réduction des *obstacles technologiques*.
Formations du CP informatique pour un référentiel efficace et universel (3^e cycle).
Carnet de lecture au 3^e cycle (continuité de la 5^e à la 6^e année).

 (à venir du plan d'action)
Réduire les obstacles dans l'utilisation des outils technologiques.
Utilisation du matériel universel préparé par le comité pédagogique pour son exploitation. Incluant les spécialités.
Déploiement des stratégies de lecture au 3^e cycle.

Assurer le bien-être des élèves en déployant un plan d'action concerté dans chaque établissement.	Développer l'implantation de pratiques écoresponsables.	Développer des comportements écoresponsables dans une perspective de développement durable.	Le pourcentage d'élèves qui améliorent leurs comportements écoresponsables	La valeur de départ sera déterminée par les résultats d'un questionnaire réalisé au début de l'année auprès des élèves afin d'évaluer leurs comportements écoresponsables. Notre objectif est d'avoir un portrait quantitatif de leurs comportements.	90 % en 26-27.	Recycler. Réutiliser.
---	---	---	--	---	----------------	--------------------------

Explication de l'écart :
En ce qui a trait à réutiliser, une bouquinerie a eu lieu pour les élèves volontaires et environ 600 livres ont été échangés donc réutilisés, et ce, pour une deuxième année. Cette activité qui devait avoir lieu uniquement dans l'an 1 s'est tenue, pour une seconde fois, le 14 février 2025. Les trois éléments liés à cet objectif environnemental sont : réduire, réutiliser et recycler. En 25-26, s'ajoutera le compostage en lien avec la MRC de Roussillon. Une escouade verte sera mise en place avec un intervenant responsable et un comité sera formé pour s'assurer de l'atteinte de résultats probants. En 25-26, nous commencerons la promotion de la réduction de la consommation et le compostage.

Nos prochains pas : An 3 du plan d'action.

 (les collaborations essentielles)
Élèves et membres du personnel.
ADPEC du CSS.
Ville de Candiac.
MRC de Roussillon.
Corne d'Abondance.

 (ce qui est déjà commencé)
Bouquinerie (réutiliser).

 (à venir du plan d'action)
Promotion de bonnes actions des 3 R.
Compostage.
Escouade verte.
Retour de la Bouquinerie.

3

ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL

- Projet éducatif 23-27 (version abrégée)
- Plan de lutte contre la violence et l'intimidation 25-26 (version complète)

Projet Éducatif 2023-2027



Notre école a ouvert ses portes en septembre 2010 et elle accueille aujourd'hui 4 classes du préscolaire, 22 classes du primaire et 3 groupes adaptés. Les élèves de 6^e année participent au programme d'anglais intensif.

Grâce à nos nombreux projets, à nos outils technologiques et au professionnalisme de notre personnel, nous offrons un environnement stimulant à nos élèves et nous sommes fiers de leur réussite. Bienvenue à l'école Plein-Soleil!



Notre vision

L'élève de Plein-Soleil est au cœur de nos préoccupations et de nos actions afin qu'il développe tout son potentiel. Nous aspirons à ce qu'il devienne un citoyen responsable et compétent, capable de s'adapter au monde dans lequel il évoluera, soit celui du 21^e siècle. Après son passage à l'école Plein-Soleil, nous souhaitons que le finissant :

- Soit compétent et utilise des stratégies de travail efficaces;
- Soit engagé dans son développement;
- Ait vécu des expériences enrichissantes et ait développé un sentiment d'appartenance;
- Fasse preuve d'ouverture sur le monde;
- Soit sensibilisé aux enjeux environnementaux



ORIENTATION 1

Favoriser la réussite de tous les élèves en lecture.

Objectif : Pour les élèves ayant un PI, augmenter de 7% la proportion des élèves qui ont 71% et plus en lecture.



ORIENTATION 2

Favoriser l'inclusion de tous les élèves.

Objectif : Augmenter le sentiment d'appartenance des élèves issus de l'immigration dès leur première année de fréquentation.



ORIENTATION 3

Développer l'implantation de pratiques écoresponsables.

Objectif : Développer des comportements écoresponsables dans une perspective de développement durable.



ORIENTATION 4

Développer un milieu de vie empreint de respect.

Objectif : Développer des comportements écoresponsables dans une perspective de développement durable.



Ecole Plein-Soleil



Nos valeurs

Nous désirons que chaque élève puisse atteindre son plein potentiel. L'ensemble du personnel s'engage à :

Croire en la réussite des élèves;

Développer l'autonomie des élèves à utiliser des stratégies de travail efficaces;

Offrir des activités stimulantes et variées afin de sensibiliser les élèves aux enjeux environnementaux;

Faire vivre des expériences enrichissantes afin de développer le sentiment d'appartenance;

Être des modèles d'ouverture sur le monde et valoriser la richesse culturelle;

Offrir des exemples de civisme et de respect.





LE PLAN D'ACTION POUR PRÉVENIR ET TRAITER LA VIOLENCE À L'ÉCOLE :
ÇA VAUT LE COUP D'AGIR ENSEMBLE!

Centre de services
scolaire des
Grandes-Seigneuries



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

INTRODUCTION

Afin de préciser les devoirs et les responsabilités des écoles et de tous les acteurs scolaires concernés par des situations de violence et d'intimidation, le gouvernement du Québec a adopté, en juin 2012, la **Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école**. Celle-ci demande à chaque école d'élaborer un **Plan de lutte** dont l'objectif est de **prévenir** et de **contrer** toute forme d'intimidation et de violence et plus précisément, à faire de l'école un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire, de manière que tout élève qui la fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence (LIP, 2012).

Le plan de lutte doit notamment prévoir des **mesures de prévention** visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence, des mesures visant à favoriser la **collaboration des parents** à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire, **préciser les actions** qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté ainsi que les **mesures de soutien ou d'encadrement** alors offertes, déterminer les **sanctions disciplinaires** applicables dans un tel cas et **spécifier le suivi** qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (LIP, 2012).

De plus, la LIP prévoit que :

- Le conseil d'établissement **adopte** le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposés par le directeur de l'école (art. 75.1) ;
- Soit distribué aux parents un **document clair et accessible expliquant le plan de lutte**;
- Le conseil d'établissement veille à ce que le plan de lutte contre l'intimidation et la violence soit **révisé annuellement** ;
- Le conseil d'établissement procède annuellement à l'**évaluation** des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1) ;

CONFLIT	INTIMIDATION	VIOLENCE
Le conflit est caractérisé par un rapport égalitaire et non une prise de pouvoir. Il est une confrontation, un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Il se règle par la négociation ou la médiation.	Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à CARACTÈRE RÉPÉTITIF , exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l' inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, 2012).	Toute MANIFESTATION DE FORCE , de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse , de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP, 2012).

*Note : Ces définitions sont inscrites dans la **Loi sur l'instruction publique** et servent de référence pour toutes les écoles du Québec

CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU

Date d'approbation du conseil d'établissement : 10 juin 2025

Une copie du plan de lutte contre l'intimidation et la violence est remise au protecteur régional de l'élève (précisions à venir): transfert dans le canevas ministériel à venir à l'automne 2025.

☒ Oui

☐ Non

☒ Oui☐ Non

Nom de l'école :

École Plein-Soleil

☒ ÉCOLE PRIMAIRE

☐ ÉCOLE
SECONDAIRE

□ ÉCOLE
SECONDAIRE

Date :
Mai 2025

Mai 2025

Nombre d'élèves :
574 élèves

574 élèves

Nom de la direction : Mme Marie-Josée Rochette Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail : Mme Isabelle Rouillier
--

Mme Marie-Josée Rochette

Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail :

Mme Isabelle Rouillier

Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail :

- TES : Mme Sylvie Patenaude, Mme Soumaya Boudebza
- Orthophoniste : Mme Pamélie Bélanger
- Direction : Mme Marie-Josée Rochette
- Direction adjointe : Mme Isabelle Rouillier

Note : absentes

- TES : Mme Sylvie Patenaude, Mme Soumaya Boudebza
- Orthophoniste : Mme Pamélie Bélanger
- Direction : Mme Marie-Josée Rochette
- Direction adjointe : Mme Isabelle Rouillier

Note : absentes

Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs de l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements (PEVR). Il s'inspire également des valeurs du Projet éducatif de l'école et de l'objectif 4 soit *développer un milieu de vie empreint de respect*.

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	SYNTHÈSE DU PORTRAIT DE SITUATION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
1. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE :	Le portrait de l'école a été mis à jour lorsque nous avons effectué la révision de notre projet éducatif 2023-2027. L'analyse des questionnaires complétés par les parents et les élèves par le comité du projet éducatif nous permet de constater que : • Plus de 90% des élèves affirment se sentir en sécurité dans le transport scolaire et en toutes circonstances à l'intérieur de l'école. • Plus de 95% des élèves considèrent leurs classes bien aménagées et sécuritaires. • Plus de 95% des parents affirment que leur enfant entretient des relations positives avec les autres élèves et qu'il se sent bien à l'école. • Moins de 10% des parents disent ne pas savoir vers qui se diriger si leur enfant vit une situation difficile à l'école. La « tolérance zéro » guide toutes nos interventions lorsqu'il s'agit d'intimidation. L'école Plein-Soleil analyse tous les cas de conflit et de violence afin de prévenir l'intimidation et d'adapter nos interventions selon les besoins des élèves. À l'école, notre principale force est la prévention et nous unissons nos efforts pour développer chez nos élèves une saine gestion des conflits. Plusieurs mesures proactives sont partagées aux élèves afin de les inciter à dénoncer les situations importantes. Le personnel est déjà sensibilisé à l'impact de la « bienveillance » dans leurs interventions. Nous avons également un objectif sur le respect dans notre Projet Éducatif.	Projet éducatif 2023-2027
	<u>NOS ENJEUX PRIORITAIRES :</u> 1. Accompagner les élèves dans le développement de leurs habiletés sociales et développer un langage commun imagé et utilisé par l'ensemble des membres de l'école (élèves, enseignants, éducatrices, surveillantes, TES et directions). 2. Sensibiliser les élèves et les parents à la différence entre « conflit », « violence » et « intimidation ». 3. Actualiser l'information diffusée aux élèves et aux parents (agenda / site web) pour les informer et ainsi en faire la promotion. 4. Sensibiliser les élèves à la saine utilisation des technologies de l'information. 5. Sensibiliser les élèves et les parents à la richesse des différences (culturelles, sexuelles, apparence physique, etc.)	

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	MESURES	DESCRIPTION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
--	---------	-------------	---------------------

*Mesures déjà
en place*

- • Tournée des classes pour rappeler les procédures de signalement de la violence et de l'intimidation à l'école et présentation du billet de signalement (TES);
- • Ateliers d'habiletés sociales et de prévention sur l'intimidation, à tous les degrés, visant le développement d'un langage commun et visite de policiers communautaires pour certains degrés;
- • Rencontres de suivi et d'accompagnement avec les élèves concernés par une situation de violence ou d'intimidation;
- • Brigade scolaire composée d'élèves du 3e cycle (120 élèves en 2024-2025) pour aider des élèves du préscolaire, de 1re année, 2e année et des groupes adaptés à développer une saine gestion des conflits;
- • Révision annuelle des règles de conduite et du code de vie de l'école;
- • Diffusion du code de vie de l'école aux élèves et à leurs parents (agenda et site web de l'école);
- • Système qui favorise la sécurité des élèves lors des déplacements sur la cour d'école et lors des transitions dans les corridors (surveillance accrue, transitions, brigade scolaire);
- • Signature d'un engagement de la part de l'élève et ses parents, concernant les règles de vie de l'école et le plan de lutte contre l'intimidation, dès la rentrée scolaire;
- • Offrir une formation aux nouveaux membres du personnel concernant le processus d'encadrement de l'école;
- • Développer un sentiment d'appartenance à l'école Plein-Soleil ou à un groupe positif de l'école par l'intermédiaire de différentes activités et projets (rassemblements, lancements, photos, activité-école, gala, etc.) ;
- Promouvoir le concept de respect à tous les élèves et le personnel de l'école;
- Mise en place d'un protocole concernant les manquements majeurs;
- Favoriser l'utilisation d'un langage commun chez le personnel du service de garde et à la surveillance du midi (formations et mentorat d'une TES) pour la résolution des conflits et formation VACS;
- Développer un outil de communication accessible pour nos élèves allophones nouvellement arrivés. Utilisation du protocole d'accueil et utilisation d'un porte-clefs avec des pictogrammes.
- Système de renforcement pour certains groupes dont l'objectif est de favoriser les jeux pacifiques sur la cour;
- Ateliers offerts aux élèves de 6^e année pour les sensibiliser à la diversité sexuelle et de genre;
- Sensibilisation des élèves à l'éthique informatique avec TEAMS et à l'utilisation des technologies de façon responsable en adoptant des comportements sécuritaires et respectueux. Contrat d'engagement de la part de l'élève et de ses parents;

AUTORISATIONS ET ENGAGEMENTS École Plein-Soleil 2025-2026	
Identification de l'élève	
Nom : _____	Groupe : _____
Engagement de l'élève	
<i>Fai et je m'engage à respecter le code de vie de mon école ainsi que les règles de sécurité du transport scolaire.</i> <i>Fai pris connaissance du code de vie numérique de l'école et je m'engage à le respecter.</i> <i>Comme élève, je m'engage à porter une tenue vestimentaire adaptée pour une maison d'éducation en tout temps. Tous les vêtements, bijoux ou autres objets à connotation violente sont interdits.</i>	
Signature de l'enfant : _____	Date : _____
Autorisation et engagement du parent ou du tuteur	
<i>Fai pris connaissance du plan de lutte contre l'intimidation et la violence disponible sur le site internet de l'école.</i> <i>Fai lu avec mon enfant le code de vie de l'école ainsi que les règles de sécurité du transport scolaire. Et l'encourage à respecter ces règles pour mieux vivre en harmonie.</i> <i>Fai pris connaissance du code numérique de l'école et je consens à ce que mon enfant utilise les services de l'école, incluant les services liés aux info-réseaux.</i> <i>Je m'engage à ce que mon enfant porte une tenue vestimentaire décrite en tout temps.</i> <i>Je m'engage à utiliser le portail Moodle pour déclarer les absences de mon enfant. Si ce n'est impossible pour moi, je communiquerai avec l'école ou composerai le (514) 288-0809, poste 4152 et je laisserai un message en mentionnant le nom de mon enfant, son groupe, le motif ainsi que la durée de l'absence.</i>	
Je consens à ce que mon enfant soit filmé en son photo et/ou son vidéo pédagogique.	
<i>Antérieur, mon enfant a participé à une ou plusieurs séries à pied près de l'école (ex. par Desroille)</i> <i>Il/elle s'occupera quotidiennement d'un adulte responsable.</i>	
Signature du parent ou du tuteur : _____	Date : _____
☐ oui ☐ non	
☐ oui ☐ non	

S.V.P. complétez le formulaire dès la première semaine de septembre.

Billet de signalement

Code de vie | École Plein-Soleil (gouv.qc.ca)



Code de vie numérique

À cet important enjeu face aux défis du futur, l'État français entend faire du numérique un levier essentiel de la République de la France. L'objectif est d'accompagner la transformation numérique de la société, tout en garantissant la sécurité et la confidentialité des données, la protection des libertés individuelles et la maîtrise de l'usage des technologies numériques.

Ce code de vie numérique a pour objectif de définir les principes et les bonnes pratiques à adopter par tous les citoyens, les professionnels et les entreprises, afin de garantir la sécurité et la confidentialité des données, la protection des libertés individuelles et la maîtrise de l'usage des technologies numériques.

Ce code de vie numérique a pour objectif de définir les principes et les bonnes pratiques à adopter par tous les citoyens, les professionnels et les entreprises, afin de garantir la sécurité et la confidentialité des données, la protection des libertés individuelles et la maîtrise de l'usage des technologies numériques.

Compétences numériques

- 1. Maîtriser les outils numériques pour travailler efficacement.
- 2. Être capable de sélectionner, évaluer et utiliser l'information.
- 3. Être capable de communiquer et collaborer.
- 4. Être capable de créer et produire.
- 5. Être capable de résoudre des problèmes.
- 6. Être capable de s'adapter et d'apprendre.
- 7. Être capable de protéger ses données.
- 8. Être capable de participer à la vie numérique.
- 9. Être capable de respecter les règles de la vie numérique.
- 10. Être capable de contribuer à la culture numérique.

Principes de la vie numérique

- 1. La sécurité et la confidentialité des données.
- 2. La protection des libertés individuelles.
- 3. La maîtrise de l'usage des technologies numériques.
- 4. La participation à la vie numérique.
- 5. Le respect des règles de la vie numérique.
- 6. La contribution à la culture numérique.
- 7. L'adaptation et l'apprentissage.
- 8. La collaboration et la communication.
- 9. La création et la production.
- 10. La résolution de problèmes.

Exemples

- 1. Utiliser un moteur de recherche pour trouver des informations.
- 2. Utiliser un outil de communication pour collaborer.
- 3. Utiliser un outil de création pour produire.
- 4. Utiliser un outil de résolution de problèmes.
- 5. Utiliser un outil de participation à la vie numérique.
- 6. Utiliser un outil de contribution à la culture numérique.
- 7. Utiliser un outil d'adaptation et d'apprentissage.
- 8. Utiliser un outil de collaboration et de communication.
- 9. Utiliser un outil de création et de production.
- 10. Utiliser un outil de résolution de problèmes.

Démarche à considérer pour vos actions éducatives

1. Analyser les besoins éducatifs.

2. Définir les objectifs éducatifs.

3. Mettre en œuvre les actions éducatives.

4. Évaluer les résultats éducatifs.

5. Adapter les actions éducatives.

6. Documenter les actions éducatives.

7. Partager les actions éducatives.

8. Valoriser les actions éducatives.

9. Renforcer les actions éducatives.

10. Pérenniser les actions éducatives.

Stratégie éducative privilégiée

1. L'accompagnement des parents.

2. La mise en œuvre de projets éducatifs.

3. La mise en œuvre de projets éducatifs.

4. La mise en œuvre de projets éducatifs.

5. La mise en œuvre de projets éducatifs.

6. La mise en œuvre de projets éducatifs.

7. La mise en œuvre de projets éducatifs.

8. La mise en œuvre de projets éducatifs.

9. La mise en œuvre de projets éducatifs.

10. La mise en œuvre de projets éducatifs.

		Réinvestissement des capsules vidéo de respect créées par les élèves (objectif 4 du projet éducatif).	
	Mesures à modifier	• Orienter l'élève qui vit une détresse en lien avec son identité de genre ou son orientation sexuelle vers le personnel professionnel de l'école, qui référera à des spécialistes à l'externe si nécessaire.	
	Mesures à ajouter	• Réflexion lors de l'élaboration du plan d'action du projet éducatif au sujet d'activités qui auront pour objectif d'augmenter le sentiment d'appartenance des élèves issus de l'immigration dès leur première année de fréquentation; • Présentation du guide évolutif pour l'inclusion et les diversités sexuelles de genre au personnel de l'école lors d'une assemblée générale; • Ajout d'une TES au SDG pour favoriser la communication et les interventions; • Création d'un plan de formation et mentorat pour les nouveaux intervenants.	2022-11-16-Guide-evolutif-pour-inclusion-diversites-sexuelles-genre WEB.pdf (gouv.qc.ca)

3. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE :

Mesures déjà en place

- Informer les parents (et les élèves) des procédures de signalement à utiliser (voir site web de l'école);
- Informer les parents des outils présentés à leur enfant par l'intermédiaire d'un résumé des ateliers qui est leur est envoyé par courriel;
- Un résumé est transmis aux parents des ateliers de prévention de cyberintimidation offerts aux élèves de 5^e année par des policiers du Roussillon ainsi que du programme « Gang de choix » offert aux élèves de 6^e année;
- Diffusion du code de vie et du plan de lutte contre l'intimidation dans l'agenda et le site web de l'école;
- Signature d'un contrat d'engagement par les parents (et l'élève) spécifiant qu'ils ont lu le plan de lutte de l'école et le document de la saine utilisation de TEAMS;
- Communications fréquentes avec les parents pour les informer des incidents qui surviennent avec leurs enfants;
- Utilisation d'un billet d'information (commun pour le SDG/SDM, les surveillantes des récréations et les enseignants) pour informer les parents des règles du code de vie de l'école qui ne sont pas respectées par leur enfant;
- Travail en collaboration avec les parents dans la recherche de solutions efficaces pour aider leur enfant;
- Référer certains parents à des partenaires externes pour les soutenir quant à la posture à adopter auprès de leur enfant lors de situations d'intimidation;
- Collaboration avec les STI en cas de cyberintimidation;
- Semaine nationale contre l'intimidation (MEES);
- Partager le guide créé à l'attention des parents construit afin de les renseigner par rapport à l'enjeu de l'intimidation et de les outiller quant à la posture à adopter auprès de leurs enfants.

Mesures à modifier

Aucune mesure à modifier.

Mesures à ajouter

- Conférence pour la présentation du plan de lutte aux parents des élèves du préscolaire;
- Mentorat de tous les nouveaux intervenants de l'école.

Les informations concernant la lutte contre l'intimidation à l'école Plein-Soleil se retrouvent sur le site Internet de l'école :

[Cliquez ici](#)

Billet d'information
Service de garde/surveillance du midi/Récréation/Circulation

Nom de l'élève : _____

Groupe : _____ Date : _____ Heure : _____

Manquements :

- ☐ Violence (physique, verbale, sociale, raciale)
- ☐ Manque de collaboration
- ☐ Ne respecte pas les consignes
- ☐ Manque de respect
- ☐ Déplacement non-sécuritaire
- ☐ Déplacement non-autorisé
- ☐ Non-respect du matériel
- ☐ Vol

Description de l'événement :

Intervention réalisée par l'intervenant qui donne le billet

Nom de l'intervenant : _____

[Guide version française ; Guide version anglaise ; Guide version russe ; Guide version espagnole.](#)

À PARTIR DU # 4 JUSQU'AU # 9, IL S'AGIT DES ÉLÉMENTS QUI S'INSCRIVENT DANS UN **PROTOCOLE D'INTERVENTION SUR L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE**

4. LES MODALITÉS DE SIGNALEMENT OU DE DÉPÔT D'UNE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE À L'ÉTABLISSEMENT OU AVEC CELUI-CI ET, PLUS PARTICULIÈREMENT, LES MODALITÉS DE SIGNALEMENT DE L'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX OU DES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION À DES FINS DE CYBERINTIMIDATION;	• Les élèves peuvent utiliser un billet de signalement, en discuter avec un adulte ou communiquer par TEAMS avec la TES de son niveau; • Les parents peuvent communiquer avec un enseignant, avec une TES, avec le responsable du service de garde ou avec la direction, par téléphone ou par courriel; • Le personnel de l'école doit transmettre les informations à une TES ou à la direction; • Comptabilisation des billets de signalement et des billets d'information afin de documenter les gestes de violence.	Les informations concernant la lutte contre l'intimidation à l'école Plein-Soleil se retrouvent sur le site Internet de l'école : Cliquez ici
---	---	---

5. LES ACTIONS QUI DOIVENT ÊTRE PRISES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR QUELQUE AUTRE PERSONNE OU QU'UN SIGNALEMENT OU UNE PLAINTÉ EST TRANSMIS À L'ÉTABLISSEMENT PAR LE PROTECTEUR RÉGIONAL DE L'ÉLÈVE.	1. Réception du signalement ou de la plainte par un adulte de l'école. 2. Informer une TES, une professionnelle, la responsable du service de garde ou la direction. 3. Évaluation sommaire de la situation (rencontre avec la victime, les témoins et l'auteur et assurer la sécurité immédiate de la victime). 4. Consignation et choix des interventions à effectuer (avec tous les intervenants impliqués au dossier selon les besoins). 5. Communication avec les parents des élèves impliqués. 6. Application des mesures de soutien et d'encadrement prévues au plan de lutte pour la victime, l'auteur et les témoins. 7. Assurer un suivi aux personnes concernées.	
---	--	--

SECTION DISTINCTE SUR LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL	Une offre de formation pour les membres de la direction et les membres du personnel ; Des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel. Liste des mesures de sécurité : ✓ Partager les bonnes pratiques en matière de sécurité des lieux et des personnes ; ✓ Formation aux enseignants ; ✓ Ajout de certaines formes de surveillance, en particulier dans la zone des casiers et la cour d'école ; ✓ Offrir le contenu obligatoire d'éducation à la sexualité par le biais du programme de CCQ ; ✓ Au besoin, un partenaire externe tel que la protection de la jeunesse (en vertu de l'article 39.1 LPJ) et/ou les policiers peuvent être interpellés pour appuyer l'intervention. Le Protecteur national de l'élève se réfère à la définition de la violence à caractère sexuelle inscrite à la loi: (ici) « Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. »	Formation : Accueil FVI-Éducation Guide de formation : Cahier de formation Le pouvoir agir.pdf Plaintes Gouvernement du Québec (quebec.ca) 2022-11-16-Guide-evolutif-pour-inclusion-diversites-sexuelles-genre WEB.pdf (gouv.qc.ca)
6. LES MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DE TOUT SIGNALEMENT ET DE TOUTE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE :	• Les élèves sont informés à différents moments dans l'année des possibilités de communiquer avec des intervenants tout en préservant leur droit à la confidentialité (TEAMS, courriels, numéros de postes des intervenants).; • Le personnel est sensibilisé à la notion et l'importance de la confidentialité des informations dans une situation d'intimidation; • La « boîte à messages », située près du bureau d'une TES, destinée à dénoncer l'intimidation à l'école est présentée aux élèves et est verrouillée. Seules les TES ont accès aux messages et sont formées pour intervenir en toute confidentialité.	

7. LES MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE *VICTIME* D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE AINSI QUE CELLES OFFERTES À UN *TÉMOIN* OU À L'*AUTEUR* D'UN TEL ACTE :

Mesures pour la victime :

Objectif : Rétablir son sentiment de sécurité et reprise de pouvoir sur la situation

- Identifier la mesure d'aide ou de soutien appropriée
- Planifier les interventions qui seront effectuées pour la victime
- Référence à un intervenant/professionnel de l'école (TES, psychologue, psychoéducatrice, etc.)
- Suivi, intervention éducative et accompagnement personnalisé

Mesures pour l'auteur :

Objectif : Intervenir de façon éducative pour amener une prise de conscience et un changement de comportement

- Identifier la mesure d'aide ou de soutien appropriée
- Application d'interventions disciplinaires adaptées.
- Référence à un intervenant/professionnel de l'école (TES, psychologue, psychoéducatrice, etc.)
- Suivi, intervention et enseignement explicite des comportements attendus

Mesures pour les témoins :

Objectif : Éduquer les témoins sur leur rôle et les sensibiliser aux impacts positifs de la dénonciation.

- Identifier la mesure d'aide ou de soutien appropriée
- Référence à un intervenant/professionnel de l'école (TES, psychologue, psychoéducatrice, etc.)
- Suivi, intervention éducative et accompagnement personnalisé

Outils de référence qui peuvent inspirer nos intervenants :

[Référentiel des mesures pour l'auteur.docx](#)

[Référentiel des mesures pour les victimes et témoins](#)

[Intervenir dans une situation d'intimidation ou de violence](#)

[Contrat de non-intimidation.docx](#)

[Aide-mémoire pour la direction.pdf](#)

8. LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES SPÉCIFIQUEMENT AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE *SELON LA GRAVITÉ OU LE CARACTÈRE RÉPÉTITIF* DE CES ACTES :

Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation, notamment selon le profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la légalité des gestes posés. Les intervenants accompagnent l'élève dans une démarche de résolution de conflits/problèmes et de réparation. Les conséquences et la réparation seront en lien avec le geste posé.

Faire référence au Code de vie de l'école.

Exemples :

- Récréation guidée ;
- Déplacement supervisé et/ou distancé ;
- Retrait de l'élève sous supervision de l'adulte;
- Fiche de réflexion ou réflexion guidée ;
- Suspension (à l'interne ou à la maison);
- Lecture ou travaux sur l'intimidation, la violence, l'empathie, etc.;
- Reprise de temps ou pertes de privilège ;
- Travaux communautaires ;
- Retour de l'élève à l'école en présence de ses parents et de la direction (ou d'une personne responsable désignée);
- Élaboration d'un plan de réintégration en classe;
- Encadrement des gestes de cyberintimidation reliés aux outils technologiques de l'école;
- Présentation de travaux de réflexion et de sensibilisation faits par des élèves;
- Local de retrait sur les heures du SDG (local 140);
- Implication de policiers communautaires ou autres ressources communautaires.

Outils de référence qui peuvent inspirer nos intervenants :

[Évaluation de la gravité du comportement en vue d'une intervention adaptée et graduée](#)

[Modèle de plan d'action en 4 étapes pour encadrer la situation d'intimidation - AUTEUR](#)

[Référentiel des mesures pour l'auteur.docx](#)

[Exemples de comportements interdits et de conséquences possibles.png](#)

[synthèse rôles et responsabilités légales question.pdf](#)

9. LE SUIVI QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À TOUT SIGNALEMENT ET À TOUTE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE :	Rencontres avec les élèves concernés, la TES et/ou une professionnelle (avec direction au besoin). Suivis avec les parents (courriels, appels ou rencontres) selon un mode de fonctionnement convenu entre les intervenants et les parents. La direction : ▪ S'assure que les mesures de sanction et de soutien ont été mises en place et que l'impact de ces mesures a un effet positif pour soutenir les élèves concernés (ex. dès le lendemain, après 2 jours, 1 semaine, etc.) ; ▪ Informe les parents de l'évolution de la situation, les rassure et leur demande de nous informer si la situation se poursuit malgré les interventions ; ▪ Informe les adultes concernés de l'évolution de la situation et communique les informations pertinentes aux membres du personnel quant à la sécurité de l'élève visé, et ce, dans le respect de la confidentialité; ▪ Échange avec les premiers intervenants pour bien évaluer l'évolution de la situation; ▪ Consigne les informations (fiche de signalement, rapport sommaire (art. 75.2).)	
LE PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE DOIT COMPRENDRE DES DISPOSITIONS PORTANT SUR LA FORME ET LA NATURE DES ENGAGEMENTS QUI DOIVENT ÊTRE PRIS PAR LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE ENVERS L'ÉLÈVE QUI EST VICTIME D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE ET ENVERS SES PARENTS (ARTICLE 75.2 LIP).		

Adapté par Marie-Josée Talbot à partir du canevas de plan de lutte réalisé par le CSS des Chic-Chocs, juin 2021

Références :

Cadre 21. (2022, janvier). *SEXTO 1 – Explorateur*. <https://www.cadre21.org/badges/sexta-1-explorateur/>

Gouvernement du Québec, Ministère de la Famille (2021). *Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025*, publié le 23 février 2021. <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation/plan-action-concerte/Pages/index.aspx>

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries. (2022). *Guide évolutif pour une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle et de genre dans les établissements scolaires*.

Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation. (2021). *Pour une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle et de genre : guide à l'intention des milieux scolaires*.

